

BULLETIN

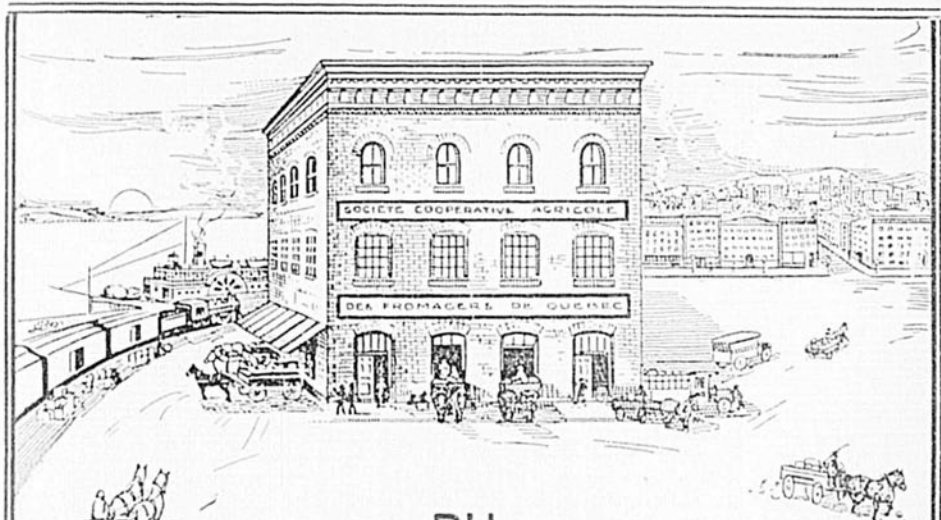
DE LA

Société Coopérative Agricole DES FROMAGERS DE QUEBEC

Vol. 1

MONTREAL, Can., le 28 OCTOBRE 1916

No 36



DU
PRODUCTEUR
AU
CONSOMMATEUR
PAR LA
COOPÉRATION

FROMAGE
BEURRE
Sirop d'ÉRABLE
Sucre d'ÉRABLE

OEUFs
VOLAILLES
VIANDES
et autres produits
de la ferme.

IMPORTANT

Voir remarques au sujet des volailles en dernière page.

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DES FROMAGERS DE QUÉBEC
61-63, Rue William, MONTREAL, Can.

La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec

61-63 Rue William 61-63

NOTE.—La Société n'achète aucun des produits agricoles; elle les vend simplement pour le compte de ses membres. Les prix que nous donnons sont ceux qui ont été obtenus durant la semaine finissant à la date que porte le Bulletin.

SEMAINE DU 28 OCTOBRE

BEURRE

No 1..... 41c No 2..... 40c Pasteurisé..... 41c

Marché très ferme, plutôt à la hausse. Les hauts prix du fromage ont créé une demande pour le beurre même en campagne.

Arrivages du 1er mai jusqu'à date: 436,578 boîtes; date correspondante 1915: 348,375 boîtes.

FROMAGE

No 1 Blanc..... 22c No 2 Blanc..... 21c No 3 Blanc..... 21c
No 1 Coloré..... 22 1-16c No 2 Coloré..... 21 13-16c No 3 Coloré..... 21 7-16c

Marché très ferme. On ne prévoit aucun changement important d'ici à la clôture de la saison.

Arrivages du 1er mai jusqu'à date: 1,965,972 boîtes; date correspondante 1915: 1,778,118 boîtes.

VOLAILLES ABATTUES

POULETS

Extra choix..... 28c
Choix..... 26c
No 1..... 24c
No 2..... 23c
No 3..... 18c

CANARDS: No 1..... 18c

POULES

No 1..... 20c
No 2..... 17c
No 3..... 14c

DINDES

No 1..... 24c
No 2..... 22c

OIES VIVANTES..... 15c

La demande pour les volailles vivantes est limitée. Les volailles abattues, de belle qualité obtiennent de très hauts prix.

OEUFS

Strictement frais (gros)..... 47c (petits)..... 38c No 1..... 35c

(LIVRÉ A MONTREAL)

Marché très ferme pour les œufs strictement frais.

Arrivages du 1er mai jusqu'à date: 469,095 caisses; date correspondante 1915: 424,323 caisses.

FEVES

Fèves blanches No 1 10c la livre Fèves blanches No 2 9c la livre Fèves blanches No 3 8c la livre

Fèves blanches tachées de jaune, No 1 9c la livre Fèves jaunes, No 1 8c la livre

"Rognon rouge" (red kidneys) 9c la livre.

Marché ferme, plutôt à la hausse, surtout pour les fèves blanches.

MIEL

Miel en rayons: Blanc No 1..... 11c Miel extrait: Blanc No 1..... 11c
" " " " No 2 (ou ambré No 1)..... 10c " " " " No 2 (ou ambré No 1)..... 10c
" " " " No 3 (" " " No 2)..... 9c " " " " No 3 (" " " No 2)..... 9c
" " " Brun No 1..... 10c " " " Brun No 1..... 10c
" " " " No 2..... 9c " " " " No 2..... 9c
" " " " No 3..... 9c " " " " No 3..... 8c

Marché stationnaire.

NOTE

Nous tenons à ne recevoir les volailles vivantes que dans les quatre premiers jours de la semaine. Les ventes ne se font que très difficilement les deux derniers jours.

Sur chaque article expédié, le nom et l'adresse de la Société doivent être écrits très lisiblement. On ne doit pas non plus oublier de mentionner le nom de l'expéditeur.

Chaque semaine, nous recevons des produits dont nous ne connaissons pas la provenance. Dans ce cas, il nous est absolument impossible de faire les remises.

Montréal, le 28 octobre 1916.

Les Actions --- "Le Bulletin" mise au point

Plusieurs de nos membres, inscrits depuis que nous avons commencé la publication de notre bulletin hebdomadaire, semblent se méprendre sur la nature des actions qu'ils ont souscrites au capital de la société. Ils croient tout simplement avoir pris un abonnement annuel au Bulletin. Nous voulons aujourd'hui mettre les choses au point afin que chacun sache parfaitement à quoi s'en tenir et ne puisse prétendre par la suite avoir été induit en erreur.

Il y a trois ans, les directeurs de la société, dans le but de renseigner les membres, avaient pris l'initiative de faire imprimer une liste des prix obtenus, qu'ils leur faisaient envoyer gratuitement chaque quinzaine. Comme ils avaient remarqué que cette circulaire rendait de réels services et qu'elle était grandement appréciée, ils décidèrent l'année suivante de l'envoyer chaque semaine au lieu de chaque quinzaine. Au mois de février 1916, constatant le succès de plus en plus grand de cette circulaire, ils jugèrent que l'état financier de la société leur permettait de faire mieux encore. Et ils inaugurèrent la publication du bulletin hebdomadaire, tel que nous l'avons aujourd'hui, contenant une page pour les prix des produits, avec des indications courtes et précises sur l'état du marché, et sept autres pages de notes et d'articles pouvant intéresser les sociétaires et tous les cultivateurs en général.

Cette publication de la petite circulaire, bi-mensuelle d'abord puis hebdomadaire, ensuite du bulletin actuel, la société l'a entreprise librement, dans le seul but, comme nous venons de le dire, d'être utile à ses membres, mais non pas pour s'acquitter d'une obligation qu'elle a assumée envers les porteurs d'actions. C'est ce que pensent, bien à tort, plusieurs membres. C'est pourquoi nous voulons que chacun sache quelles sont ses obligations envers la société, lorsqu'il en devient membre, et quelle sont les obligations de la société envers lui.

La coopérative des fromagers est une société par actions, formée en vertu d'une loi spéciale de la province de Québec concernant les sociétés coopératives agricoles. La valeur nominale de chaque action est de \$10. Chaque action est payable par versements annuels de \$1.00. Ainsi donc le cultivateur qui souscrit une action au capital de la société s'engage à payer \$1.00 par année sur cette action jusqu'à ce que la somme de \$10. ait été entièrement acquittée. Tout actionnaire devient membre de la société et, comme tel, a droit à tous les avantages qu'elle donne à ses membres.

Or le premier avantage, c'est de pouvoir faire vendre par son entremise tous les produits agricoles que ses membres ont à offrir. Car la coopérative des Fromagers est une coopérative de vente. Elle procure encore d'autres avantages qui découlent du premier : par exemple la vente après classification et d'après la qualité, le droit à un dividende annuel de 6% sur le capital payé, si les profits de l'année en permettent la distribution, etc. Mais la société, anxieuse qu'elle est de démontrer à ses membres les avantages de la coopération et de leur en faire retirer tous les bénéfices possibles, veut, outre cela, leur procurer tous les avantages que ses ressources lui permettent de donner. C'est pourquoi, au lieu d'une simple circulaire, elle leur donne actuellement un bulletin hebdomadaire. Mais advenant des circonstances qui nécessiteraient la suspension de cette publication, elle pourrait la discontinuer, sans qu'aucun membre puisse trouver à redire. Ajoutons immédiatement qu'elle ne considère pas cette éventualité, mais bien au contraire qu'elle songe à augmenter son bulletin, si les circonstances le permettent. Mais elle tient à bien définir la position, afin qu'il n'y ait pas de fâcheux malentendu.

L'on nous écrit parfois : "Je vous envoie mon blanc de souscription signé avec \$1.00 pour abonnement au Bulletin." Dans chaque cas, nous avertissons notre correspondant de son erreur. Mais nous donnons aujourd'hui un avis général dont chacun voudra bien prendre note. Il n'y a pas d'abonnement au bulletin. Il est envoyé gratuitement ; la seule condition pour le recevoir, c'est d'être actionnaire de la société et d'avoir payé les versements échus sur son action. Ceux donc qui souscrivent des actions s'obligent de les acquitter entièrement par versements annuels de \$1.00 sur chaque action. Que, pour une raison ou pour une autre, le bulletin disparaisse, ils devront faire leurs versements annuels.

Nous croyons avoir bien défini les obligations des membres de la société et nous espérons qu'il n'y aura pas de malentendu à ce sujet à l'avenir. Il serait à regretter que cette franche explication empêchât les cultivateurs de souscrire des actions. Bien au contraire cela devrait être une preuve que nous ne voulons pas les tromper et que nous n'avons en vue que leur intérêt. Que les cultivateurs continuent donc à prendre des actions : ils en retireront de grands avantages. La société, avec des ressources encore relativement restreintes, a déjà pu faire pour eux plus qu'elle n'était tenue. Elle n'attend que d'avoir le capital nécessaire pour faire encore davantage.

AUGUSTE TRUDEL

LE BULLETIN

DE

La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec

Publié par cette coopérative et adressé gratuitement chaque semaine à ses membres.

Pour tout ce qui regarde la rédaction, écrire directement au gérant
AUGUSTE TRUDEL.

61-63 rue William, MONTREAL.

NOTES

Depuis quelques temps les compagnies de transport sont encombrées de marchandises et font les livraisons très irrégulièrement. De ce fait, nos expéditeurs ne doivent pas s'étonner si leurs retours retardent quelque peu.

Nous avons retourné cette semaine 12c la livre, même pour les sucres de qualité secondaire. C'est une occasion dont devront profiter tous les sociétaires qui en ont encore à vendre.

La société coopérative des Fromagers n'est pas seulement la coopérative centrale des beurriers et fromageries de notre province, mais encore la grande coopérative de vente de tous les cultivateurs. C'est donc à elle qu'ils doivent s'adresser pour faire vendre leurs produits avec avantage.

Nos membres voudront bien prendre avis que nous ne fournissons aucun prix ou renseignement sur le marché autrement que par le "Bulletin Hebdomadaire", inutile d'écrire ou de téléphoner.

LA CULTURE INTENSE

Il nous a été donné de visiter la semaine dernière deux intéressantes fermes de culture intense. Nous les avons parcourues en tout sens, d'autant plus facilement qu'elles ne couvrent chacune qu'une superficie d'environ quinze arpents. Comme chaque coin y est intelligemment utilisé ! Nouvelle preuve que chez le cultivateur la tête joue un rôle plus important encore que les bras.

Sur chacune de ces fermes on a, il va sans dire, employé de la main-d'œuvre étrangère. Sur l'une d'elles, il y a même un engagé à l'année. Or l'une a produit la recette brute de \$3.200 et l'autre de \$2.800. Sur ces montants, la moitié au-delà est restée nette pour le travail du régisseur. Montrez nous d'aussi beaux résultats obtenus par la grande culture, toutes proportions gardées.

Nous comprenons que les cultivateurs en général ne peuvent et ne doivent pas faire autant de culture intense, mais tout de même ils gagneraient à en ajouter davantage à leur grande culture. Que d'achats elle leur exempterait ! Et pour eux comme pour les autres ce qu'il faut c'est de vendre en quantité et de déboursier peu.

C'est l'excédent des recettes sur les dépenses qui compte. Peu importe de gagner beaucoup, si à la fin de l'année on a tout ou à peu près tout fondu.

"Le Coopérateur Agricole"

VOLAILLES VENDUES AVEC PROFIT

VOLAILLES VIVANTES

Nous avons vendu cette semaine pour le compte de :—

GEORGE CAYER, St-Hyacinthe : 9 poules, classées No 1, 2 et 3, pesant 49 livres, qui ont rapporté \$8.12, tous frais payés ;

HECTOR BOURGEOIS, Ste Marie-Salomé (Montcalm) : 18 poulets, classés No 1 et 2, qui ont rapporté \$13.87 ;

JOS-B-LAGANIERE, Grondines (Portneuf) : 30 poulets classés No 1 et 2, qui ont rapporté \$21.99 ;

LORENZO HAMEL, Lotbinière : 8 poulets, classés No 1 et 2 ; 19 poules, classées No 1 et 2 ; et 1 coq, qui ont rapporté \$23.79 ;

COLLEGE AVICOLE, St-Thomas d'Aquin (St-Hyacinthe) : 75 poulets, classés No 1, 2 et 3, qui ont rapporté \$45.70 ;

Ces volailles ont été expédiées vivantes. Nous donnons ci-après le prix qu'ont rapporté des volailles abattues. Les membres pourront facilement se rendre compte qu'il est plus avantageux d'expédier maintenant des volailles abattues ;

VOLAILLES ABATTUES

Nous avons vendu pour le compte de :
H. LANGLOIS, St-Philippe de Néri (Kamouraska) : 12 poulets classés "choix" et No 1, pesant 54 livres, qui ont rapporté \$12.27, tous frais payés ;

THOMAS LESSARD, Tring Jonction (Beauce) : 28 poulets pesant 109 livres, classés No 2 et 3 ; 8 poules pesant 36 livres, classées No 1, qui ont rapporté \$26.03 .



Pour réussir dans l'industrie laitière



ALIMENTATION

FOIN DE TREFLE et de GRAMINEES

(SUITE)

FOIN DE MARECAGE (SLOUGH HAY)

C'est une herbe de l'ouest, à pousse élevée et grossière, qui croît dans les fonds humides et qui donne un foin remarquablement tendre. Elle a une pousse abondante et si on la coupe de bonne heure, immédiatement après l'apparition des épis, on obtient un fourrage précieux, très recherché du bétail. Il contient plus d'albuminoïde et de matière hydrocarbonnée, que le mil.

TREFLE D'ODEUR

Le trèfle d'odeur (ou mélilot), dont la graine se vend dans le commerce sous le nom de trèfle de Bokhara, est une plante bi-annuelle que l'on regarde comme une mauvaise herbe dans la plupart des localités. Les bestiaux en sont peu friands à cause de son goût amer. On peut cependant la habituer à en manger. Pour être savoureux le trèfle d'odeur doit être coupé très tôt car il a une pousse rapide et durcit bientôt. Il pousse sur les sols les plus pauvres et c'est comme plante fertilisante qu'il paraît avoir le plus de valeur. On le sème aujourd'hui dans les mélanges de trèfles pour la formation des prairies. La variété blanche est la plus productive et la plus succulente.

MIL (FLEOLE DES PRES).

Le mil coupé quand il est encore vert et bien fané est très apprécié par le bétail et donne des rendements assez satisfaisants. Cependant il est généralement trop grossier et trop sec pour que les bestiaux en soient très friands et pour qu'il donne de bons résultats. Ce défaut n'est pas le seul ; sa composition le rend plus propre à l'engraissement qu'à la production du lait ; il ne doit donc être donné aux vaches laitières que lorsqu'on n'a pas d'autres fourrages plus convenables ; cependant, coupé au bon moment, c'est-à-dire aux premières fleurs, on obtient un fourrage très digestible et très nourrissant.

FOIN DE VESCES

Le foin de vesces est un aliment savoureux pour les vaches laitières car il est riche en principes nutritifs, en protéine

principalement. Les racines, le blé d'Inde et l'avoine sont les meilleurs aliments que l'on puisse donner en mélange avec ce foin. Il ne faut pas de tourteaux de lin ni de grandes quantités de son.

RAY-CRASS DE L'OUEST

Cette herbe a fort bien réussi dans la culture et c'est une des meilleures herbes à foin de l'Ouest ; elle produit un grand nombre de feuilles et une tige droite et grêle. C'est une herbe hâtive et qui vient bien sur les terrains lourds, même sur ceux qui contiennent de l'alcali. Elle est très nourrissante.

PAILLE ET FOURRAGE DE BLE D'INDE

FOURRAGE DE BLE D'INDE

On appelle fourrage de blé d'Inde la plante entière qui a été récoltée avec ses épis. C'est un aliment très précieux quand on le donne seul mais avec lequel il est difficile de former une ration d'une composition régulière car il est impossible de régler convenablement la portion journalière de grain. Il est également difficile de le donner dans les mangeoires à moins que les tiges ne soient coupées. La luzerne ou le trèfle complète avec avantage le fourrage de blé d'Inde dans l'alimentation.

PAILLE DE BLE D'INDE

On appelle paille de blé d'Inde, la tige du blé d'Inde qui reste après que l'épi en a été enlevé. On la donne fréquemment aux vaches laitières, hachée et mélangée avec la luzerne coupée, le son, le blé d'Inde, l'avoine, l'orge ou les pois. C'est un aliment assez bon. Le hachage en augmente la valeur car il se manie plus facilement et les bestiaux le mangent plus promptement. Si on en hache de grandes quantités à la fois il faut un silo pour la conserver en bon état.

PAILLE D'ORGE

La valeur nutritive de la paille d'orge n'est guère plus élevée que celle de la paille de blé. La meilleure façon de s'en servir est de la hacher finement, de la mélanger avec du trèfle, de la tremper dans l'eau pendant quelques temps ou de la mélanger avec de l'ensilage et de la laisser reposer pendant un jour ou deux avant de s'en servir.

(A SUIVRE)

NOS POULES

AMENAGEMENT du POULAILLER



Dans le poulailler, l'aménagement doit être disposé de façon à laisser le parquet entier aux volailles ; il le leur faut bien tout en effet, quand cinquante sujets n'ont pour se mouvoir qu'un carré de 15 x 15 pieds. Néanmoins importe-t-il qu'ils soient installés quand même en nombre suffisants des juchoirs et des nichoirs, ainsi que des abreuvoirs, des trémis et un garde-grains.

Les juchoirs, placés en arrière à l'opposé de la porte extérieure, ou le long de la cloison centrale dans le cas du poulailler double, comprennent d'abord une table de $7\frac{1}{2}$ x $7\frac{1}{2}$ pieds, à deux pieds de hauteur. Ce deuxième plancher peut être avantageusement suspendu par des charnières, de manière à être accroché au plafond le jour. Au-dessus de cette plate-forme, un pied plus haut, s'étendent horizontalement les perchoirs. Ceux-ci, fixés sur deux montants transversaux, de 18 en 18 pouces, sont confectionnés de pièces de 2 x 2 pouces non arrondies ; ils sont soutenus d'un côté par des charnières aussi et de l'autre sur des pattes. La raison de cette construction est fort justifiable. Les juchoirs sont élevés d'un pied pour permettre aux poules de passer en-dessous et de se rendre ainsi à leurs places sans déranger les autres ; il sont d'égale hauteur pour éviter les bousculades parmi les volatils, qui comme les hommes ne sont contents que lorsqu'ils occupent les positions dominantes. Ils sont larges et plats pour que les jeunes volailles ne s'y déforment pas le brechet et que plus tard, ne l'entourant pas de leurs doigts, elles ne s'exposent pas à se geler les ergots. Au-dessus des juchoirs, pas besoin de ciel de paille ; on y bâtirait ainsi inutilement des nids à souris. L'entourage en coton pour en faire une loge de nuit n'est pas non plus requis, si ce n'est cinq ou six fois par hiver. Les juchoirs doivent être rigoureusement nettoyés chaque matin, excepté toutefois quand les excréments seront trop gelés pour céder devant la pioche du régisseur.

Les nichoirs, au nombre de quatorze, sont installés au fond, comme pendants des juchoirs, sur deux rangs superposés. S'ils ne doivent pas être munis de trappes, ils mesureront un pied de profondeur, autant de largeur et dix-huit pouces

de hauteur. S'ils sont à trappes, il faut en doubler la profondeur et la séparer ensuite en deux parties égales par une planchette haute de trois pouces, afin de retenir au fond la paille du nid et les œufs. La porte ou la trappe, dans le cas où elle existe, peut balancer du bas ou du haut ; l'essentiel, c'est qu'elle laisse entrer la poudeuse et se referme solidement sur elle. Si elle est balancée par le bas, elle l'est par un contre-poids à l'intérieur ; si elle est balancée par le sommet, elle doit être saisie par un taquet en retombant. La base de ces nids doit reposer aussi à deux pieds au-dessus du parquet.

Le dessus des nids doit être fermé et peut être utilisé comme prison pour les couveuses importunes ou comme armoire. Si ce doit être une prison, elle doit être ajourée autant que possible et avoir un espace libre en dessous pour l'enlèvement quotidien des excréments.

Les abreuvoirs sont ordinairement un seau pour l'eau et une terrine pour le lait ; ils ont leur place marquée sur une tablette entre les nichoirs et le garde-grains, qui lui-même touche presque la porte. Cette tablette est troncée de manière à saisir le seau et la terrine par le collet. Cela est encore situé à deux pieds du parquet. Le seau en hiver est préférable à une chaudière, parce qu'il conserve mieux la chaleur de son contenu.

Le garde-grains de son côté, aussi à deux pieds au-dessus du parquet, est long de quatre pieds, profond et haut de deux pieds, avec couvercle en pente prononcée pour que les poules ne puissent s'y reposer. Il doit être divisé en trois compartiments.

Les trémis, pour coquillages, os, gravier et charbon de bois, sont suspendues au mur qui fait face à la porte d'entrée, au pied des juchoirs, à une hauteur suffisante pour que les paillis n'y soient pas projetés.

Enfin le bûin de poussière est exposé au soleil, sur le parquet même. Il couvre 8 x 4 pieds carrés, vis-à-vis la fenêtre ; son entourage est de huit à dix pouces de hauteur.

Et voilà le poulailler prêt à recevoir ses habitants ; pour notre région du sud de Québec, c'est l'idéal.

L'abbé J.-B. A. ALLAIRE.

L'Avantage de cultiver des fèves

Nous avons vendu cette semaine pour le compte de :

ONESIME GAURON, Lotbinière—3 poches de fèves blanches, classées No 1, 4 poches de fèves "Rognon rouge", classées No 1, pesant en tout 649 livres, qui ont rapporté \$57.57, tous frais payés ;

JOSEPH LEGENDRE, Lotbinière : 6 poches de fèves "Rognon rouge" classées No 1, pesant 604 livres, qui ont rapporté, \$50.86 ;

EGILLE POULIN, St Louis de Lotbinière : 5 poches de fèves "Rognon rouge", classées No 1, pesant 532 livres qui ont rapporté, \$44.84 ;

VICTORIEN LEGENDRE, Ste Croix (Lotbinière) : 3 poches de fèves "Rognon rouge", classées No 1, pesant 349 livres, qui ont rapporté, \$29.45 ;

TREFFLE VIDAL, Lotbinière : 1 poche de fèves "Rognon rouge", pesant 91 livres, classées No 1 qui a rapporté, \$7.65 ;

Madame CHS; CINQ-MARS, Vieille Eglise (Lotbinière) : 4 poches de fèves, "Rognon rouge" pesant 344 livres, classées No 1 qui ont rapporté, \$28.86 ;

JOSEPH BELANGER, Lotbinière : 1 poche de fèves blanches pesant 18 livres, classée No 1 ; 2 poches de fèves "Rognon rouge" pesant 229 livres, classées No 1, qui ont rapporté, \$20.99 ;

JOSEPHAT TROTIER, Grondines (Portneuf) : 3 poches de fèves "Rognon rouge" pesant 244 livres, classées No 1, qui ont rapporté, \$20.47 ;

JOSEPH DUQUETTE, membre de la Société Coopérative Agricole St-Sébastien (Iberville) : 4 poches de fèves "Oeil jaune" pesant 350 livres, classées No 1 qui ont rapporté \$27.60 ;

ERNEST CASTONGUAY, Edmondville (Lotbinière) : 3 poches de fèves "Rognon rouge" pesant 274 livres, classées No 1 qui ont rapporté \$22.69 ;

JOSEPH OLIGNY, St-Blaise (St-Jean) 3 poches de fèves blanches, pesant 283 livres, classées No 1 qui ont rapporté \$26.33 ;

M. MANNY, membre de la société coopérative de St-Sébastien (Iberville) : 7 poches de fèves "œil jaune", pesant 705 livres, classées No 1 qui ont rapporté \$58.86 ;

A-R-MANDEVILLE, Vaucluse (l'Assomption) : 2 poches de fèves blanches pesant 182 livres, classées No 1 ; 1 poche de fèves jaunes, classées No 1 pesant 38 livres, qui ont rapporté \$20.06.

Porcs Abattus

Nous avons vendu cette semaine pour le compte de :

CAMILLE MAGNAN, Vaucluse : 10 porcs, pesant 1094 livres, classés No 1 qui ont rapporté \$161.76, tous frais payés ;

ED-LAFORTUNE, St-Paul (Joliette) : 5 porcs pesant 550 livres, classés No 1 qui ont rapporté \$81.13 ;

HENRI CHAREST, St-Stanislas (Champlain) : 4 porcs, pesant 550 livres, classés No 1, qui ont rapporté \$97.65 ;

Détachez, faites signer et envoyez-nous ce coupon.

M. AUGUSTE TRUDEL, Gérant

La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec.

61 et 63, rue William, Montréal.

Monsieur :

Je demande par la présente, mon admission comme membre de la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec et je déclare vouloir souscrire un capital de cette société.....action.....de dix piastres chacune payable \$1.00 par année, par action.

Signé.....

Adresse.....

CULTIVATEURS

Expédiez vos Produits

A^s

La Société Coopérative Agricole des Fromagers
de Québec

61 et 63, rue William, - MONTREAL

Qui vous obtiendra les plus hauts prix du Marché.

Volailles Abattues

Nous avons décidé de ne plus recevoir de volailles vivantes cet automne. D'ailleurs il est plus avantageux pour les sociétaires de nous expédier maintenant des volailles abattues. Il suffit, pour s'en rendre compte, de consulter nos prix à la page du marché.

Que nos sociétaires mettent leurs volailles en cages aussi tôt que possible et nous les expédient, lorsqu'elles seront bien grasses. Si elles sont belles et bien abattues, nous leur obtiendrons certainement des prix très avantageux.

Tous les produits vendus par l'entremise de la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec sont classés par des Experts nommés par le Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec.